

OIC/SOM-11/2008/S&T/RES-FINAL

**RESOLUTIONS
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA SCIENCE,
LA TECHNOLOGIE, LA SANTE
ET L'ENVIRONNEMENT**

**ADOPTÉES A LA
11^{ème} SESSION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
AU SOMMET
(Session de la Oummah islamique au 21^{ème} siècle)**

**DAKAR – REPUBLIQUE DU SENEGAL
6 – 7 RABI AL AWWAL 1429 H
13-14 MARS 2008**

INDEXE

N°	SUJET	PAGES
1	Résolution n° 1/11-S&T (IS) sur les projets de récolte précoce et les mégaprojets	1-2
2	Résolution n° 2/11- S&T (IS) sur l'atlas de l'innovation dans le monde islamique	3-4
3	Résolution n° 3/11- S&T (IS) sur le classement des universités des pays de l'OCI	5-6
4	Résolution n° 4/11- S&T (IS) sur la coopération mondiale au programme de lutte contre les maladies et les épidémies	7-8
5	Résolution n° 5/11- S&T (IS) sur la coopération internationale dans le domaine de l'environnement	9-10
6	Résolution n° 6/11-S&T (IS) sur les conclusions du Forum sur la Science, la Technologie et l'innovation en Afrique, préparatoire au Panel sur le partage du savoir au sein de la Oummah	11-14

**RESOLUTION N° 1/11-S&T (IS)
SUR
LES PROJETS DE RECOLTE PRECOCE ET LES MEGAPROJETS**

La 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21^{ème} siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 Rabi Al Awal 1429 H (13-14 mars 2008) ;

Rappelant la 1^{ère} Conférence de l'OCI sur la S&T, sur le thème « la S&T au service du développement industriel des pays islamiques - relever les défis de la mondialisation », qui s'est tenue du 7 au 10 octobre 2003 à Kuala Lumpur ; et rappelant également l'adoption par le 10^{ème} sommet islamique de Putrajaya, d'une Déclaration et de résolutions qui se réfèrent à la vision 1441 visant à maîtriser la S&T pour faire face aux défis de la nouvelle économie mondialisée ;

Rappelant le programme d'action décennal de l'OCI pour faire face aux défis du XXI^{ème} siècle, adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, tenue à la Mecque en décembre 2005,

Rappelant l'article 7 de l'Accord Général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI, adopté par la 8^{ème} session de la CIMAE (document ICFM/8-77/ICECS-9(Final) qui invite les Etats membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour asseoir la science et la technologie avancées sur des fondements islamiques ;

Rappelant l'article 8 de ce même Accord Général demandant aux Etats membres d'œuvrer à développer et à diversifier leurs échanges commerciaux à travers la libéralisation du commerce et la réduction ou l'élimination des barrières douanières et autres ;

Prenant note de l'affectation par la BID d'un budget annuel de 200 millions US D aux projets S&T ;

Prenant également note du rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/11SOMMET/2008/ST/SG-REP) sur les projets et les résolutions accomplis dans le cadre du renforcement des activités liées à la S&T dans le monde musulman ;

1. **SALUE** la décision de la 3^{ème} réunion de la *Task Force* sur la mise en œuvre de la vision 1441 de l'OCI pour la S&T, qui s'est tenue le 13 juin 2006 au siège du Secrétariat général à Djeddah, afin de mettre en place un comité consultatif de haut niveau chargé de concrétiser le programme d'action décennal et la Vision 1441 sur la S&T et qui se compose du ministre malaisien de la science, de la technologie et de l'innovation, du Président de l'Université King Abdelaziz pour la S&T à Riyad, du coordinateur général du COMSTECH, du président de la CICI, du Président de la BID et du Secrétaire général de l'OCI.
2. **SALUE** la décision du comité consultatif de haut niveau de mettre en chantier une série de projets de « *récolte précoce* » pour montrer l'exemple en termes de

mise en œuvre réussie de projets réalisables et pouvant donner leurs fruits dans le délai de 1 à 2 ans.

3. **SE FELICITE** du lancement du concept de mégaprojets d'intérêt commun avec des produits conçus, fabriqués et commercialisés en commun.
4. **INVITE** les Etats membres et l'ensemble des institutions de l'OCI à accorder leur appui sans réserve à la mise en œuvre de projets de recherche précoce et de mégaprojets.
5. **DEMANDE** au comité de haut niveau de mettre en place un réseau de « Business angels » pour l'incubation des produits technologiques et le renforcement des capacités de développement infrastructurel, telles que la construction de routes, de barrages, et de centrales électriques en se basant sur les conditions du marché.
6. **RECOMMANDE** la création d'entités telles que les compagnies en Holding par la CICI en vue d'exécuter le plan d'action relatif aux méga projets et aux projets de *récolte précoce* et **invite** les Etats membres à participer activement à ces projets.
7. **DEMANDE** aux Etats membres de l'OCI de faciliter l'échange et le marketing des produits issus des projets de *récolte précoce* et des mégaprojets en adoptant une législation, une réglementation et des normes harmonisées à cette fin.
8. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour appliquer ces recommandations et d'en faire rapport à la prochaine session de la Conférence islamique au sommet.

RESOLUTION N° 2/11-S&T(IS)
SUR
L'ATLAS DE L'INNOVATION DANS LE MONDE ISLAMIQUE

La 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21^{ème} siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 Rabi Al Awal 1429 H (13-14 mars 2008) ;

Rappelant la résolution n° 3/10-S&T(IS) sur le rôle de la S&T dans le développement socioéconomique des Etats membres de l'OCI et en particulier la vision 1441 – une vision pour le monde musulman- en vue de maîtriser la S&T face aux défis de la nouvelle économie mondialisée, adoptée par le 10^{ème} sommet islamique à Putrajaya, Malaisie, 16-18 octobre 2003.

Rappelant l'appel lancé dans le cadre du programme d'action décennal de l'OCI, adopté à la 3^{ème} session extraordinaire du sommet islamique à la Mecque, en vue d'encourager les programmes de recherche et de développement,

Réalisant que les documents sur l'évaluation, la planification et la prospective en matière de technologie sont cruciales et importantes en tant qu'outils de référence pour les contributions des S&T au développement social ;

Reconnaissant que certains Etats membres ont besoin d'une assistance accrue pour maîtriser les nouvelles méthodologies et les appliquer à leur approche stratégique et à la priorisation de leurs projets S&T ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/11-SUMMET/2008/ST/SG-REP) sur les progrès et les réalisations accomplies dans le renforcement des activités scientifiques et technologiques dans le monde musulman,

1. **SOUSCRIT** à l'initiative de recherche sur les corrélations entre la science, l'innovation, la foi, la culture et la politique ; en vue d'identifier de nouvelles opportunités de collaboration entre les scientifiques, les décideurs politiques et les entreprises du monde islamique et d'occident et de mettre en place de nouveaux réseaux propices au débat d'idées, et à l'échange autour des politiques et des bonnes pratiques tant au sein du monde islamique qu'entre le monde islamique et l'occident.
2. **SE FELICITE** de la collaboration entre l'OCI, DEMOS et *Nature* sur la préparation d'un Atlas mondial de l'innovation dressant la carte des tendances et trajectoires en matière d'innovation scientifique et technologique à travers les 57 pays membres de l'OCI, et **demande** à la BID et l'ISESCO d'envisager la possibilité d'apporter un appui financier à ce projet.
3. **INVITE** tous les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI, comme la BID, le COMSTECH et l'ISESCO, à coopérer et à collaborer à la préparation de cet Atlas.

4. **SE FELICITE** des efforts déployés par l'ISESCO en vue du lancement du «Réseau scientifique du Monde Islamique» le portail internet de la science et de la technologie pour le Monde Islamique.
5. **Salut** les efforts du «Centre pour la promotion de la recherche scientifique» de l'ISESCO dans la promotion de la recherche scientifique dans le Monde Islamique.
6. **APPELLE** tous les Etats membres à réitérer leur engagement en faveur du développement scientifique et technologique, à lui accorder la priorité absolue dans leurs plans nationaux de développement, et à œuvrer à la réalisation de l'objectif d'un minimum de 1% de leur PNB consacré à la promotion de la recherche et du développement.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour mettre cette recommandation en œuvre et en faire rapport à la prochaine session de la conférence islamique au sommet.

Nota :

- * *DEMOS* est l'un des laboratoires d'idées les plus influents du Royaume Uni. Fondée en 1993, cette institution de droit privé focalise ses recherches sur cinq grands axes de réflexion : les villes, la culture, l'identité, le service public et la science. Les publications *Domos* sont lues, analysées et exploitées à tous les échelons du gouvernement britannique, depuis le cabinet du premier ministre, jusqu'aux autorités locales et régionales.
- ** « *Nature* » est l'hebdomadaire scientifique le plus diffusé dans le monde. C'est le vaisseau amiral de la célèbre maison d'édition *Nature Publishing Group* (NPG). Lancée en 1869, cette revue se donne pour mission de promouvoir les publications du groupe et d'explorer les opportunités offertes par les nouvelles technologies au service d'un lectorat de plus en plus important.

RESOLUTION N° 3/11-S&T(IS)
SUR
LE CLASSEMENT DES UNIVERSITES DES PAYS DE L'OCI

La 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21^{ème} siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 Rabi Al Awal 1429 H (13-14 mars 2008) ;

Rappelant la vision 1441 de l'OCI sur la S&T, ainsi que le plan d'action décennal de l'OCI,

Rappelant la décision prise pour la réunion de coordination des institutions de l'OCI, tenue à Djeddah le 5 mars 2006, dans le cadre de la mise en œuvre du programme décennal de l'OCI en vue de soutenir les universités sélectionnées dans le domaine de la science et de l'ingénierie afin de désigner au minimum 20 universités de la région OCI éligibles au rang des 500 plus grandes universités dans le monde ;

Rappelant l'adoption des critères, procédures et mécanismes pour le classement des universités à la 34^{ème} CIMAE, tenue à Islamabad, en juin 2007 ;

Appréciant l'offre généreuse faite par le gouvernement de la République islamique d'Iran d'abriter sur son sol le Bureau de coordination pour le classement des universités de l'OCI sous les auspices de l'Institut de recherche et de planification dans le domaine de l'enseignement supérieur (IRPH),

Souscrivant à la notion que la qualité de l'enseignement supérieur est un processus multicouches qui doit embrasser toutes les fonctions et activités culturelles, dont les programmes d'enseignement académique, le corps enseignant, les étudiants, les édifices et facilités, les équipements, les services à la communauté et le milieu académique ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/11-Summet/2008/ST/SG-REP) sur les progrès et les acquis accomplis dans la mise à niveau et la réforme des institutions et des programmes de l'enseignement à tous les niveaux dans le monde musulman,

1. **SOUSCRIT** aux critères, procédures et mécanismes établis par le « groupe principal » créé par la 3^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en novembre 2006 à Koweït-city, et qui comprend la République islamique d'Iran, la Malaisie, le COMSTECH, la BID, l'ISESCO, le SERTCIC et le Secrétariat général de l'OCI.
2. **DEMANDE** à tous les Etats membres de coopérer avec le groupe principal en désignant une personne focale et en complétant promptement les questionnaires relatifs à leurs universités respectives afin que le rapport annuel sur le classement des universités de l'OCI puisse être publié en temps voulu.

3. **RECOMMANDE** au groupe principal de continuer à remplir ses tâches pour le classement des universités de l'OCI et l'invite à élaborer des plans d'action en collaboration et avec l'assistance financière et l'appui politique de chaque Etat membre concerné pour les universités sélectionnées et éligibles au top 500 des universités internationales.
4. **INVITE** la BID et l'ISESCO à poursuivre sa coopération au processus de classement et à aider les universités sélectionnées, à leur demande et par le truchement de leurs gouvernements respectifs, à se procurer les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de leurs plans d'action.
5. **INVITE** tous les Etats membres à adopter un plan d'action visant à améliorer effectivement et à réformer leurs institutions et leurs curricula à tous les niveaux, à veiller à la qualité de l'enseignement de façon à promouvoir la créativité, l'innovation, la recherche et le développement, et à prendre les mesures organisationnelles nécessaires dans le contexte de leur politique nationale, pour mettre en œuvre les plans d'action requis afin d'élever leurs universités au rang des 500 meilleures universités dans le monde.
6. **REND** hommage à l'UNESCO pour avoir organisé régulièrement des conférences ministérielles sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mettre ces recommandations en œuvre et en faire rapport à la prochaine session de la Conférence islamique au sommet.

RESOLUTION N° 4/11-S&T(IS)
SUR
LA COOPERATION MONDIALE AU PROGRAMME
DE LUTTE CONTRE LES MALADIES ET LES EPIDEMIES

La 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21^{ème} siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 Rabi Al Awal 1429 H (13-14 mars 2008) ;

Rappelant les dispositions du programme d'action décennal de l'OCI qui demandent à la BID d'établir la coordination nécessaire avec le Secrétariat général de l'OCI en vue de prendre les contacts requis avec l'OMS et les autres institutions compétentes pour arrêter ensemble un programme de lutte contre les maladies et épidémies, à financer sur un fonds spécial qui sera créé à cette fin au sein de la BID ;

Rappelant les dispositions du programme d'action décennal qui appellent à l'adoption de mesures efficaces en vue d'éradiquer la poliomyélite et d'assurer la protection des enfants ;

Remerciant le gouvernement malaisien d'avoir abrité la 1^{ère} Conférence islamique des ministres de la Santé, tenue à Kuala Lumpur, du 12 au 15 juin 2007 ;

Appréciant l'établissement de contacts entre l'OCI et le département américain de la santé et de services humanitaires et leur volonté commune d'officialiser leurs relations par la signature d'un mémorandum d'accord de nature à promouvoir le dialogue sur les problèmes de la santé ;

Remerciant le gouvernement de la République islamique d'Iran d'avoir contribué et promis de fournir une somme de 7 millions US \$ dans le cadre d'un accord avec la BID pour combattre le paludisme au Soudan et au Sénégal ;

Rappelant la vision 1440 de la BID (une vision pour la dignité humaine) sur la promotion de la santé comme le stipule son 3^{ème} objectif stratégique ;

Considérant la décision du Conseil des gouverneurs de la BID de créer un Fonds de solidarité islamique pour le développement ;

Considérant le rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/11-UMMIT/2008/ST/SG-REP) sur les progrès et les acquis réalisés dans la lutte contre les maladies et les épidémies dans le monde musulman ;

1. **SALUE** l'initiative du Secrétariat général de l'OCI et de la BID de mettre en place un groupe technique de travail intra-organisations (ITWG) en vue de coordonner les actions et activités des deux institutions.
2. **ENCOURAGE** l'OCI, la BID et l'OMS à signer un mémorandum d'accord en plus du MDA déjà en vigueur, pour servir de socle à leurs réunions périodiques aux fins de délibération, de coordination et de collaboration et

pour arrêter un programme de lutte contre les pandémies qui frappent la Oummah.

3. **SE FELICITE** des relations établies entre le Secrétariat général de l'OCI et le Fonds mondial dans le but de coordonner leurs efforts de lutte contre le SIDA, la tuberculose, et le Paludisme à l'échelle de la Oummah et invite les Etats membres à envisager de soutenir financièrement ce Fonds mondial.
4. **INVITE** tous les Etats membres à mettre en œuvre les résolutions et la Déclaration adoptées à la 1^{ère} Conférence islamique des ministres de la Santé, tenue à Kuala Lumpur, du 12 au 15 juin 2007.
5. **SALUE** l'initiative de création d'un comité intérimaire de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre des décisions de la 1^{ère} Conférence islamique des ministres de la Santé.
6. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mettre ces recommandations en œuvre et en faire rapport à la prochaine session de la Conférence au sommet.

RESOLUTION N° 5/11-S&T(IS)
SUR
LA COOPERATION INTERNATIONALE
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

La 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21^{ème} siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 Rabi Al Awal 1429 H (13-14 mars 2008) ;

Rappelant le programme d'action décennal de l'OCI qui appelle les Etats membres de l'OCI à coordonner leurs politiques environnementales et leurs positions dans les fora internationaux sur l'environnement afin de prévenir les effets pervers de ces politiques sur leur développement économique ;

Se référant à l'agenda 21, au Sommet mondial sur le développement durable et à la convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse ;

Profondément préoccupée par la dégradation continue de l'environnement mondial et par les tendances de plus en plus négatives en termes de pollution et de dégradation des ressources naturelles ;

Soulignant le droit de tous les êtres humains de jouir d'un environnement sain et non pollué en tant que droit fondamental de la personne;

Soulignant également le droit des Etats de protéger leur environnement contre les activités nuisibles et de renforcer leur coopération à ce niveau ;

Exprimant son admiration au Gouvernement tunisien d'avoir organisé, à Tunis, du 18 au 20 novembre 2007, sous la haute autorité de Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, le colloque sur « la solidarité internationale pour la mise en place de stratégies de lutte contre les changements climatiques en Afrique et en région méditerranéenne » ;

Tenant compte des décisions du sommet mondial sur le développement durable et des principes de la Déclaration du Millénaire concernant les solutions aux problèmes de l'environnement ;

Considérant :

- les besoins légitimes et prioritaires des pays en développement d'assurer un développement économique durable et d'atténuer la pauvreté qui limite leur capacité d'adaptation ;
- la pression croissante sur les ressources naturelles et la sécurité alimentaire en Afrique et en Méditerranée ;
- les capacités limitées des pays africains à s'adapter aux changements climatiques ;

Se référant à l'accord de 1992 sur le changement climatique adopté à New York et au protocole de Kyoto de 1998, adopté au Japon ;

Exprimant son appréciation au Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir abrité la 2^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement du 13 au 15 décembre 2006 à Djeddah ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/11-SUMMIT/2008/ST/SG-REP),

1. **ENCOURAGE** les Etats membres de l'OCI à continuer à intégrer les considérations environnementales dans leurs politiques de développement et à mobiliser les ressources financières et institutionnelles disponibles et requises pour la mise en œuvre de ces politiques et des programmes nationaux de protection de l'environnement.
2. **SE FELICITE** de la création du bureau exécutif islamique pour l'environnement sous la direction de SAR le Prince Turki Bin Nasser Bin Abdelaziz, dont le Secrétariat général est domicilié au siège de l'ISESCO, et ce dans le but de coordonner les politiques et les stratégies et de suivre les actions, initiatives et résolutions adoptées par la conférence islamique des ministres de l'environnement.
3. **SE FELICITE EGALEMENT** de la décision de la 2^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement, réunie à Djeddah du 24 au 26 Zoul Qaddah 1427 H (13-15 décembre 2006) sur la création d'un centre d'information sur l'environnement en Arabie Saoudite, et invite les institutions concernées à coopérer avec ce centre et à lui fournir les informations, données et statistiques nécessaires dans un but d'échange d'expertise et d'expérience dans cet important domaine.
4. **SE FELICITE** de la déclaration de Tunis sur la solidarité internationale et de la convention sur le changement climatique issue de la conférence sur la solidarité internationale, en vue de l'élaboration de stratégies de lutte contre les changements climatiques en Afrique et dans le bassin méditerranéen, réunie à Tunis du 18 au 20 novembre 2007 ;
5. **MET L'ACCENT** sur l'importance de renforcer la longue expérience accumulée en matière de coopération entre certains pays avancés et les pays en développement travaillant en partenariat afin de combattre la pauvreté, de réduire les pertes humaines dues aux changements climatiques et d'assurer ainsi aux futures générations le droit de vivre dans un environnement propice au développement,
6. **DEMANDE D'INSCRIRE** la lutte contre les changements climatiques et les moyens de s'y adapter parmi les principales priorités de la communauté internationale, des autorités nationales et de la société civile.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de signer un mémorandum d'accord entre l'OCI et le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).
8. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mettre ces recommandations en œuvre et en faire rapport à la prochaine session de la Conférence au sommet.

RESOLUTION No. 6/11-S&T (IS)
SUR
LES CONCLUSIONS DU FORUM
SUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION EN AFRIQUE
PREPARATOIRE AU PANEL SUR LE PARTAGE DES CONNAISSANCES
DANS LA OUMMAH ISLAMIQUE

La 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21^{ème} siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 6 et 7 Rabi Al Awal 1429 H (13-14 mars 2008) ;

Réaffirmant notre engagement pour la foi et notre adhésion aux buts, objectifs et principes de l'OCI tels que contenus dans sa charte et pour la poursuite de nos efforts en vue de promouvoir l'unité, la solidarité et la dignité islamiques face aux défis du nouveau millénaire et de la mondialisation,

Constatant la situation qui prévaut dans les pays islamiques, en particulier dans la région africaine, et affirmant notre détermination à ne ménager aucun effort pour renforcer le rôle de la science et de la technologie pour un développement durable et à user de notre influence pour promouvoir le renforcement des capacités et les ressources financière, à la mesure de notre force en termes de nombre, de ressources humaines et naturelles au profit de la communauté scientifique et technologique de nos Etats membres,

Consciente de la nécessité pour le monde islamique de renforcer notre coopération, notre engagement et notre interaction avec la communauté internationale en vue de faciliter et de promouvoir le développement des sciences et de technologies de pointe dans les Etats membres, en particulier dans la région d'Afrique,

Réaffirmant que c'est seulement par des efforts concertés, une bonne gouvernance, une unité et une solidarité renforcées, le développement économique et des progrès sur le plan social que nous parviendrons à atteindre les objectifs fixés par la vision de l'OCI pour 1441H pour la science et la technologie et le Programme d'action décennal de l'OCI,

Consciente des besoins spéciaux de plusieurs Etats membres dont ceux d'Afrique en matière d'assistance pour le développement, et les besoins prioritaires des pays de l'OCI les moins développés,

Reconnaissant le rôle essentiel des femmes dans le développement de nos sociétés et réitérant notre engagement pour la promotion de leur participation à la réalisation de la vision 1441 pour la science et la technologie et du Programme d'action décennal de l'OCI,

Exprimant notre satisfaction du travail du groupe mis sur pied pour l'application des recommandations de la vision 1441 pour la science et la technologie,

Saluant les initiatives prises par la République du Sénégal en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, le COMSTECH, l'ISESCO, la BID, pour abriter les

manifestations scientifiques et techniques préparatoires au panel sur le **Partage des Connaissances dans la Oummah islamique**,

Saisissant l'occasion du sommet qui se tient dans la région Afrique pour réitérer notre engagement en faveur de la solidarité avec les Etats membres africains, dans la mise en œuvre du Programme spécial de développement de l'Afrique, en particulier,

Reconnaissant que la science et la technologie sont devenues un catalyseur de la prospérité et de la croissance économique des sociétés,

Réitérant notre engagement à nous consacrer davantage à l'exploitation des connaissances et à la maîtrise de la science et de la technologie en vue de relever les défis du nouveau millénaire et de la mondialisation,

1. **INVITE** les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI à créer une masse critique de capacités scientifiques grâce à l'établissement de réseaux d'expertise individuelle et institutionnelle dans les domaines de la science et de la technologie pour le développement ;
2. **INVITE** la communauté scientifique des Etats membres de l'OCI à pallier au manque de communication avec les décideurs, le monde des affaires, et la société civile en vue de promouvoir la transparence et la diffusion d'informations ;
3. **INVITE** les Etats membres à investir davantage dans le développement d'infrastructures de technologies d'information et de communication intégrées (TIC) en vue de faciliter le partage des connaissances, la circulation de l'information, les échanges d'expériences, la recherche concertée, des programmes et projets transfrontaliers et d'aider à réduire la fracture numérique entre Etats membres de l'OCI et avec le reste du monde ;
4. **Invite** les Etats membres, les financiers du développement national et multilatéral, les particuliers et les investisseurs providentiels à œuvrer ensemble à la mobilisation des ressources financières requises pour réaliser les objectifs de la Vision 1441 H pour la science et la technologie et le Programme d'action décennal de l'OCI ;
5. **INVITE** les Etats membres à faire de la participation des femmes à la science et à la technologie une priorité première par l'élaboration d'un programme concerté et la mobilisation de ressources à cette fin ;
6. **INVITE** les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI, en collaboration avec la société civile, les ONG, les secteurs industriels et universitaires, à abriter des manifestations scientifiques et technologiques en marge des Conférences islamiques des ministres des Affaires étrangères (CIMAE) et des Conférences au sommet pour sensibiliser davantage les citoyens aux questions scientifiques ;
7. **INVITE** les Etats membres à créer un techno-marché Pan-OCI en vue de rendre les innovations technologiques accessibles aux consommateurs à

travers l'organisation de foires commerciales et technologiques et le renforcement des liens entre la recherche, le développement, l'éducation et l'industrie dans les Etats membres de l'OCI ;

8. **INVITE** les Etats membres à renforcer davantage leurs comités parlementaires scientifiques pour l'analyse des politiques de développement, des processus et des réalisations à la lumière des normes internationales afin de permettre aux décideurs et autorités compétentes de prendre les mesures idoines pour combler les insuffisances notées dans le cadre juridique actuel ;
9. **INVITE** les Etats membres à mettre en place des systèmes nationaux de promotion de l'innovation ou à les renforcer, le cas échéant, à l'appui du renforcement des capacités scientifiques et du partenariat entre les acteurs nationaux des secteurs public et privé, les législateurs, les médias et la société civile pour permettre l'application des connaissances scientifiques et des acquis en vue de la réalisation d'un développement économique viable ;
10. **INVITE** le Groupe de travail à continuer à gérer la mise en œuvre des recommandations de la Vision 1441 H pour la science et la technologie ;
11. **INVITE** les Etats membres à mettre en place un cadre institutionnel solide et performant pour la science, la technologie et les innovations pour relever les défis de la concurrence mondiale ;
12. **INVITE** les Etats membres à améliorer leurs rapports avec les médias et la communauté scientifique afin de tirer pleinement parti du rôle des média dans la circulation de l'information en direction des autorités gouvernementales, des décideurs, des scientifiques, des chercheurs, des législateurs ainsi que la sensibilisation du public aux questions scientifiques et technologiques ;
13. **INVITE** les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI à promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des institutions scientifiques et technologiques au moyen des divers mécanismes existants ;
14. **INVITE** les Etats membres à rationaliser au mieux la contribution des nationaux expatriés et des diasporas au développement de leurs systèmes nationaux de promotion de l'innovation et au renforcement de leurs capacités locales ;
15. **INVITE** les Etats membres à développer les compétences en matière de technologies avancées, notamment l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire et de la nanotechnologie ;
16. **INVITE** les institutions de l'OCI chargées de la mise en œuvre des recommandations du Programme décennal de l'OCI, et particulièrement du **Programme spécial pour le développement de l'Afrique**, à coopérer pleinement avec les institutions coopérantes de l'Union Africaine chargées de la mise en œuvre du **Plan d'action scientifique et technologique consolidé** et les institutions des Nations Unies chargées de la mise en œuvre des **Objectifs du Millénaire pour le Développement** en vue d'en maximiser les avantages ;

17. **INVITE** les Etats membres à examiner et renforcer leurs systèmes de normalisation et de certification en vue de faciliter les échanges de produits industriels entre les Etats membres et la communauté internationale ;
18. **INVITE** les Etats membres à mettre en réseau leurs techno/parcs en vue de promouvoir le développement de leurs systèmes nationaux de promotion de l'innovation, de la notion de droits de propriété intellectuelle ainsi que l'incubation de la technologie;
19. **SE FELICITE** du lancement des concepts de Récolte précoce et de Méga Projet et invite les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI à appuyer la mise en oeuvre de ces projets;
20. **SALUE** le lancement du projet de l'Atlas de l'Innovation du Monde Islamique;
21. **DEMANDE** au Secrétaire Général, en collaboration avec le Groupe de travail, d'exploiter le mécanisme de partenariat de l'Organisation asiatique de productivité (APO) basée à Tokyo, Japon, afin de partager leur expérience par transfert du savoir-faire technique acquis aux Etats membres de l'OCI ;
22. **DEMANDE** également au Secrétaire Général de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations ci-dessus et d'en rendre compte à la prochaine session de la Conférence islamique au Sommet.